

Noailles

21

UN PROJET POUR LE SITE SEVESO Une centrale photovoltaïque sur 85 hectares

VILLERS-SAINT-SEPULCRE Trop couteux à dépolluer, l'ex-site Seveso, propriété d'une société privée, pourrait accueillir des panneaux solaires. La commune mettrait également à disposition une parcelle.

Le 31 mars 2008, quelques mois après sa reprise par Sabic Innovative Plastic, l'usine a fermé ses portes, laissant sur le carreau 168 salariés. Depuis, ce site de 70 hectares, dont les terrains ont été rachetés par la société Industrial & Environmental Platform SAS (IEP), n'a pas trouvé de vrais repreneurs, excepté le Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO), chargé du traitement des déchets, qui y a installé une base logistique de 5 hectares. La raison est due notamment aux multiples activités chimiques produites depuis 1880 (gaz, acide, plastique ABS (acrylonitrile butadiène styrène) et qui ont laissé d'importantes traces de cyanures, d'hydrocarbures et de plomb dans les sols. « C'est vrai que ce site est extrêmement pollué, aucune industrie ne peut et ne veut s'installer ici », souligne d'ailleurs le maire, Pascal Wawrin pour qui la dépollution coûterait des millions d'euros. Paradoxalement, la solution pour redonner vie en quelque sorte à ce site pourrait donc venir des énergies renouvelables. En effet, en avril 2021, la société Solge energy a sollicité la mairie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque. La commune s'est aussitôt montrée séduite par un projet qu'elle ne porte pas mais auquel



Trop couteux à dépolluer, le site pourrait accueillir des panneaux solaires sur 70 hectares, plus les 15 hectares mis à disposition par la mairie.

elle s'associera. « Disons que l'avantage du photovoltaïque, c'est qu'il n'y a pas besoin de dépolluer, l'emprise sur le sol, elle est très faible, on a juste besoin de poser les panneaux sur le sol qui ne sont pas très lourds », justifie le maire pour qui ce projet reste inespéré. « S'il ne se fait pas, rien ne se fera jamais ». La société Solge Energy est en discussion avec IEP et le SMDO pour bénéficier de l'emplacement de 70 hectares du site sur lesquels elle placerait ses panneaux et sa centrale. L'entrepreneur pourrait

également compter sur l'apport d'un terrain communal pour élargir la zone. « On mettra une parcelle de 15 hectares à disposition », détaille Pascal Wawrin qui annonce que la collectivité sera aussi très réactive sur toutes les procédures administratives. D'autant qu'une vingtaine de bâtiments à l'abandon devraient être rasés sur le site. Dans ce contexte et en fonction de la surface, ce projet doit donner lieu à une étude environnementale. En fonction des conclusions, les autorisations



L'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site apporterait énergie mais aussi des revenus à la commune, selon le maire.

devraient suivre, d'ici 3 à 4 ans. » Dès qu'elle sera validée, ils pourront commencer la destruction et lancer le permis de construire. Et si la commune n'en tirera pas d'avantages en terme d'emploi, elle y gagnera sur le plan esthétique et économique, la centrale devant générer 50 giga-watts par an. « On aura un site propre, on aura de l'énergie et pour la commune et ça nous rapportera de l'argent avec la location des 15 hectares. Ce n'est pas neutre ! » (R.TH)